

Guichet Famille
Année 2022-2023
(de septembre 2022 à juin 2023)

FICHE PASSENIOR

Fiche individuelle et confidentielle de renseignements administratifs et sanitaires

Régime juridique des informations déclarées :

L'article 441-7 du code pénal précise : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait : d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexact ; de falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ; de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié ». Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.»

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les usagers bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, et peuvent l'exercer en s'adressant par courrier, au Guichet Famille.

1. Civilités :

Madame Monsieur

Nom : Nom de naissance : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Ville de naissance : N° de départ :

Adresse :

.....

Tél. Domicile : Portable :

Email :

2. Assurance responsabilité civile

Compagnie : N° de contrat ou d'adhérent :

3. Personnes à prévenir en cas d'urgence

Noms Prénoms	Téléphones

4. Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),,

- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche
- Certifie que je suis assuré(e) en Responsabilité Civile et Dommages et Corporels individuels, faute de quoi ma responsabilité sera engagée
- Autorise, expressément et sans contrepartie, la Ville à prendre ou faire prendre des photos sur lesquelles je peux apparaître au cours des activités organisées dans le cadre du PASSENIORS ; et à les utiliser sur tout support de communication

À Hyères, le / / 20....

Signature obligatoire

«Lu et Approuvé» (*mention manuscrite*)